

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 MARS 2022 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, ANDRE-GILLES CHATAGNAT

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, SUBLET Gaétan, JACCAZ Yan, MERY Luc, PUZEL Jérémy.

Excusés : MERLET Noémie (donne pouvoir à Romain FOEX)
CHAUMONTET Denis (donne pouvoir à Gérald HONCZARUK)

Absent non excusée : BLANDIN Aurélie

Mr HONCZARUK Gérald a été désigné secrétaire.

Ordre du jour :

- **Vote du compte de gestion budget principal et budget eau 2021**
- **Vote du compte administratif budget principal et budget eau 2021**
- **Tarif de l'eau potable 2022 – 2023**
- **Validation du devis DECOLUM – décoration de Noël –**
- **Location de salles communales : mise à jour du bon de réservation et du règlement intérieur**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du 20 janvier 2022 est validé à l'unanimité.

1. Vote du compte administratif budget principal et budget eau 2021

Budget principal

Monsieur Le Maire quitte la salle,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Eric MANTILLERI, Adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par A.-G. CHATAGNAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer sur l'annexe 1.

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser annexés,

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

➤ **Après délibération, le Conseil municipal passe au vote :**

➤ **9 voix pour – 0 voix abstention – 0 voix contre**

➤ **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

➤ **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Monsieur Le Maire réintègre la salle de Conseil.

Budget eau

Monsieur Le Maire quitte la salle,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Eric MANTILLERI, Adjoint au Maire,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par A.-G. CHATAGNAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer sur l'annexe 1.

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser annexés,

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

➤ **Après délibération, le Conseil municipal passe au vote :**

➤ **9 voix pour – 0 voix abstention – 0 voix contre**

- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Monsieur Le Maire réintègre la salle de Conseil.

2. Vote du compte de gestion budget principal et budget eau 2021

Budget principal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Passé au vote** : 10 voix pour – 0 voix abstention – 0 voix contre
- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;
- **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget eau

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des

restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Passé au vote** : 10 voix pour – 0 voix abstention – 0 voix contre
- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;
- **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Tarif de l'eau potable 2022 – 2023

Monsieur Romain FOEX, Maire-Adjoint en charge de l'eau, prend la parole et informe l'assemblée que le tarif de l'eau est inchangé depuis le 10 avril 2012.

Il rappelle la mise à jour tarifaire de l'eau potable qui avait été validée en 2018, plus adaptée aux préconisations d'économie d'eau à savoir la mise en place de deux tarifications distinctes applicables aux catégories d'usagers suivantes :

- **Particulier et professionnel** :

- ✓ De 0 à 300 m³ : 1.80 €/m³
- ✓ > à 300 m³ : 2.70 €/m³

- **Exploitation agricole à titre principal et Services d'intérêt général**

(Foyer d'accueil médicalisé par exemple)

- ✓ 1.00 €/m³

Après délibération, le conseil municipal passe au vote avec 10 pour, 0 contre, 0 abstention

- Décide de ne pas augmenter ces tarifs pour la période 2022-2023 de la facturation.

4. Validation du devis DECOLUM – décoration de Noël –

Le dossier est ajourné à la prochaine séance de de conseil municipal.

5. Location de salles communales : mise à jour du bon de réservation et du règlement intérieur

Le bon de réservation est à améliorer au niveau de la facilité de remplissage par le locataire mais aussi par l'ajout du tarif de location de chaises plastiques à l'extérieur réservées aux habitants de Chaumont exclusivement.

Monsieur Le Maire fait lecture du règlement intérieur des locations de salles qui date du 14 novembre 2019 et demande aux élus de le mettre à jour.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- de mettre à jour le règlement intérieur des salles communales du bâtiment Espérance et le bon de réservation correspondant à celles-ci.

6. Adhésion à l'association des maires ruraux de France et de Haute-Savoie

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre l'adhésion à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France et de Haute-Savoie) pour l'année 2022 soit 131 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte cette proposition et charge M. le Maire de procéder à cette dépense.

7. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER

/

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC07406519X0018M05 : Monsieur **SIMOES Tony** pour modification implantation maison avec création local 2 roues, d'un porche et création extension habitable - les jardins du Pré Magnin lot 11 à CHAUMONT (74270) – **Certificat tacite**

DECLARATIONS PREALABLES

DP 07406521X0019 : Madame SORREL Fleur pour modification façades et toiture, création escalier extérieur, installation panneaux solaires au 93 ruelle de la Fontaine à CHAUMONT (74270) – **Accord le 27 janvier 2022**

DP 07406522X0001 : MORICE Nicolas pour pergola 3.50 m x 4.49 m au 293 route de Chaumontet 74270 CHAUMONT - **Certificat tacite**

8. Intercommunalité

SIVU du Foot du syndicat Intercommunal du Vuache

Le compte-rendu de la dernière réunion du syndicat est fait à savoir le choix du bureau d'étude pour le futur projet de terrain synthétique. Le budget primitif voté montre une baisse de 200 € de la participation de la commune par rapport à 2021.

Syndicat Intercommunal du Vuache

Une réunion a eu lieu avec le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Le Département souhaite réduire les dépenses de fonctionnement et garder que les dépenses d'investissement (plus d'animation pour Natura 2000 par exemple). Toutes les informations sont consultables sur le site internet suivant : www.pays-du-vuache.fr

SIVU du triolet

Une relance des travaux est faite pour l'extension du bâtiment de l'école.

9. Divers

Recensement de la population 2022

La collecte auprès des habitants (293 logements) s'est bien passée avec une majorité de réponse dématérialisée et directement transmise à l'INSEE. Un seul logement a refusé de se faire recenser.

Repas des Aînés

Le repas des aînés aura de nouveau lieu le samedi 26 mars 2022 à l'auberge de Chaumont où 80 convives ont été invitées.

Fête des Mères

La célébration des mamans aura lieu le Samedi 28 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h15 - Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 07 avril 2022 à 20h

CHATAGNAT André-Gilles,

FOEX Romain,

HONCZARUK Gérald,

SUBLET Gaétan

MANTILLERI Eric,

PUZEL Jérémy

JACCAZ Yan

MERY Luc